

Les métiers les plus qualifiés se féminisent

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 158 • Février 2023



En vingt ans, si le taux de féminisation a fortement progressé dans plusieurs métiers qualifiés (droit, cadre de la fonction publique, médecin...), il a diminué pour les moins qualifiés (ouvrier ou caissier par exemple). Dans le même temps, les femmes investissent progressivement des métiers généralement masculins (ingénieur et cadre de l'industrie, policier, etc). Malgré ces évolutions souvent notables, la mixité professionnelle avance lentement. Les métiers mixtes sont minoritaires : pour une majorité, ils sont exercés principalement soit par des hommes, soit par des femmes. Celles-ci travaillent toujours majoritairement dans des métiers de services à la personne, de la santé et sont très peu présentes dans ceux de la construction ou du transport par exemple. Douze métiers seulement regroupent près de la moitié des femmes en emploi.

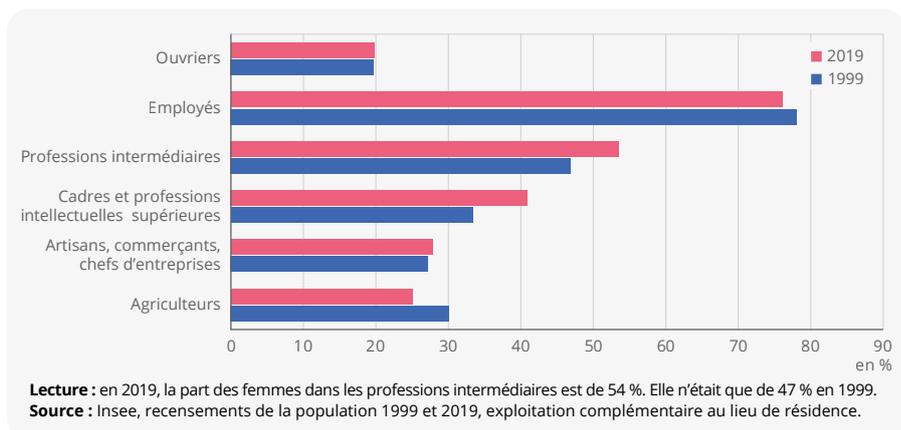
La part des femmes dans l'emploi total est en constante augmentation depuis 50 ans. Sur cette période, le taux d'activité des femmes a doublé et s'est rapproché de celui des hommes. Il est passé de 44 % en 1968 à 89 % en 2019 pour les 25 à 54 ans. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Le niveau de formation des femmes s'élève. Dans le même temps, nombreuses sont celles qui acquièrent une autonomie financière. Ces raisons se conjuguent avec l'essor du secteur tertiaire, vers lequel elles s'orientent davantage. Plus récemment, la législation en faveur d'une égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a pu également faciliter leur insertion sur le marché du travail. Entre 1999 et 2019, le nombre d'emplois total a progressé de 19 % en Auvergne-Rhône-Alpes ; cette évolution est portée aux deux tiers par les femmes. En 2019, les femmes représentent désormais 48 % de l'emploi dans la région (+ 3,5 points depuis 1999), part identique au niveau national. Cette presque-parité globale ne se retrouve pas dans tous les métiers, certains restant fortement genrés. Décrire les évolutions, lentes mais notables, de la mixité professionnelle dans chaque métier et à différents niveaux de qualification, s'intéresser en particulier à l'équilibre au sein de la jeune génération, permet d'identifier les avancées récentes et les marges de progression vers plus de parité.

De nombreux métiers se féminisent

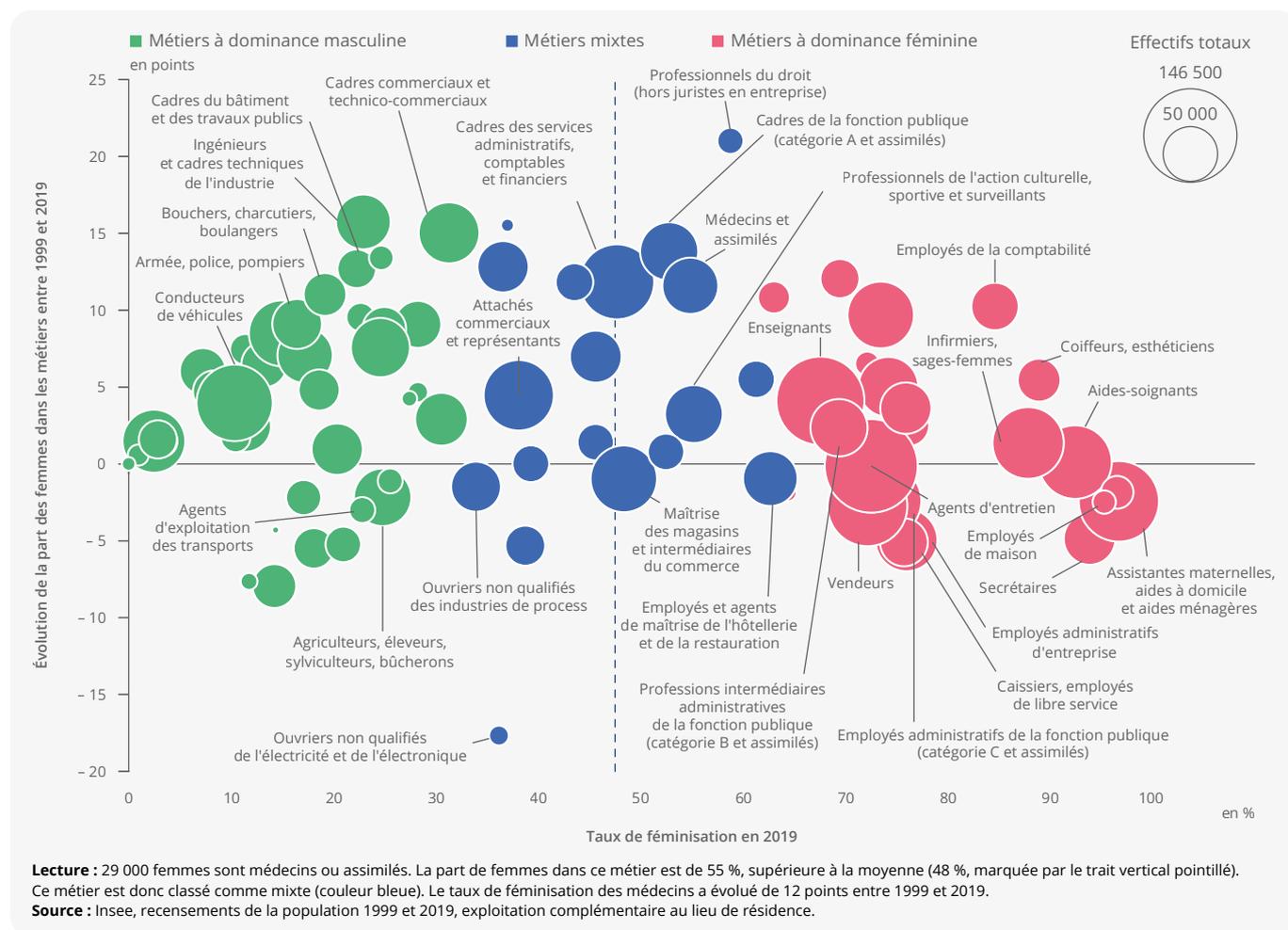
L'évolution de la structure des emplois vers plus de qualifications est portée en grande partie par l'activité des femmes. Les effectifs féminins de cadres et professions intellectuelles supérieures ont plus que doublé en vingt ans. Désormais, 41 % des emplois de cette catégorie sont occupés par des femmes, contre 33 % en 1999 ► **figure 1**. Les femmes sont aussi plus nombreuses à travailler dans les professions intermédiaires ; elles y sont même devenues majoritaires. Cette catégorie d'emplois est aujourd'hui la plus

mixte. En revanche, au sein de plusieurs grandes catégories socioprofessionnelles, les différences de genre restent importantes. Ainsi, les métiers d'exécution restent fortement sexués : près de huit employés sur dix sont des femmes alors que huit ouvriers sur dix sont des hommes. Une part importante des femmes reste cantonnée dans les métiers tertiaires peu qualifiés : parmi les femmes en emploi, 42 % sont employées en 2019. Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont trois fois plus souvent des hommes que des femmes, une répartition qui n'a pas changé en vingt ans.

► 1. Part des femmes dans l'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle en 1999 et en 2019



► 2. Effectifs par métier en 2019, part des femmes et évolution de cette part entre 1999 et 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes



Les métiers qui se féminisent le plus souvent les plus qualifiés

L'analyse d'un niveau plus détaillé de la grille des métiers rend compte de plusieurs évolutions notables. La nomenclature des **familles professionnelles** en 87 métiers, qui synthétise les approches liées au secteur d'activité et à la catégorie socioprofessionnelle, est utilisée par la suite. En 20 ans, la part des femmes progresse pour sept métiers sur dix ► **figure 2**. De manière générale, ceux qui se féminisent le plus sont souvent parmi les plus qualifiés, sans pour autant concerner des métiers à fort effectifs. L'élévation du niveau de diplôme des femmes est un élément déterminant de ces évolutions.

Parmi les quinze métiers où l'augmentation de la part des femmes est supérieure à dix points, treize sont très qualifiés. Pour plusieurs d'entre eux, elles y deviennent majoritaires. Leur part passe de 38 % à 59 % chez les professionnels du droit, de 39 % à 53 % chez les fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique et

de 43 % à 55 % chez les médecins. La féminisation est également notable dans certaines professions de cadres (services administratifs, comptables et financiers, banque et assurance) sans toutefois devenir majoritaire (47 % en 2019 contre 35 % en 1999).

Par ailleurs, malgré la persistance de certaines représentations sociales qui peuvent associer une image masculine à certaines professions, les femmes investissent des métiers traditionnellement très masculins. En 2019, presque un quart des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie sont des femmes contre 7 % il y a vingt ans. De même, la part des femmes parmi les cadres du bâtiment et des travaux publics est passée de 10 % à 22 %. D'autres emplois « typiquement » masculins voient arriver de plus en plus de femmes. Elles représentent par exemple 17 % des policiers, militaires et pompiers (7 % en 1999) et 19 % des bouchers, charcutiers, boulangers (8 % en 1999). La part des femmes progresse peu dans deux cas de figure particuliers. Soit ces métiers sont déjà fortement féminisés (professionnels de l'action sociale et culturelle, employés de banque,

enseignants, catégorie B de la fonction publique), soit ils sont moins qualifiés (ouvriers, techniciens, conducteurs de véhicule) et la part des femmes y demeure particulièrement faible. Par ailleurs, la proportion des hommes augmente dans des métiers peu qualifiés dont les effectifs diminuent : métiers d'ouvriers non qualifiés de l'industrie, agents d'exploitation des transports, fonctionnaires de catégorie C, caissiers, employés de maison.

Aujourd'hui, les femmes et les hommes n'occupent toujours pas les mêmes emplois

Si la part des femmes dans l'emploi a fortement progressé, parfois d'une façon significative pour les métiers qualifiés, la majorité des métiers reste, en 2019, très genrée. Les métiers réellement mixtes demeurent minoritaires. Ainsi, 70 % des emplois du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sont occupés par des femmes ► **figure 3**. À l'inverse, la construction est le secteur d'activité le plus masculin avec 89 % des emplois occupés par des hommes. L'agriculture et l'industrie

comptent chacun environ un tiers de femmes. Enfin, l'ensemble « commerce, transports, services divers », qui regroupe l'essentiel du tertiaire marchand, est le seul qui se rapproche de la parité : 45 % des emplois y sont occupés par des femmes.

Douze métiers regroupent la moitié des femmes en emploi

Bien que la nomenclature en 87 métiers distingue davantage les métiers masculins que les métiers féminins (en détaillant notamment les métiers industriels), la concentration d'emploi est bien plus marquée pour les femmes. En effet, 50 % travaillent dans seulement 12 métiers ► **figure 4**, alors que la moitié des hommes travaillent dans 20 métiers.

Les métiers mixtes sont les moins nombreux

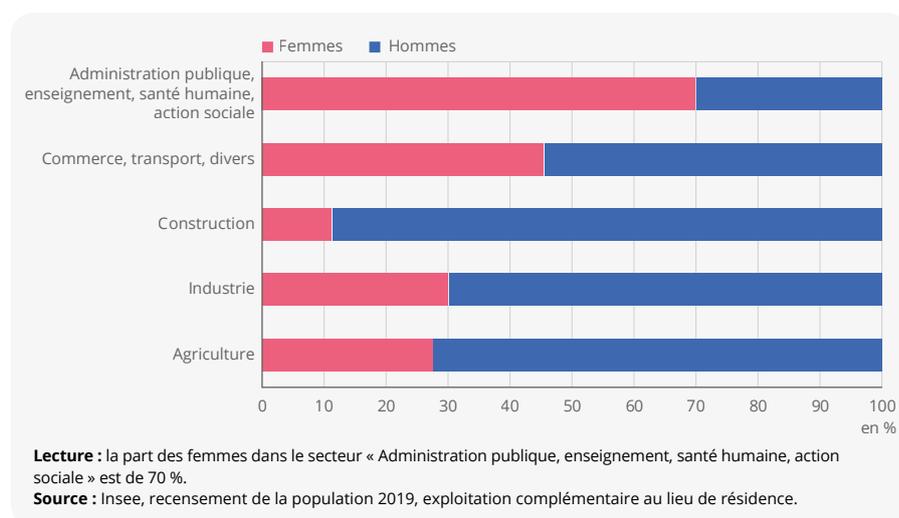
Les métiers peuvent être classés en trois catégories selon l'équilibre femmes/hommes des travailleurs qui les exercent. En 2019, 23 métiers sont à **dominance féminine**, 43 à **dominance masculine** et 21 métiers sont **mixtes**. Cette répartition a connu peu d'évolution dans le temps.

Les métiers à dominance féminine sont principalement ceux du lien social, du soin ou des métiers d'employés. La présence massive des femmes dans ces professions illustre particulièrement le poids des représentations sociales qui, souvent, associent ce type de travaux à des qualités tenues pour typiquement féminines. On y trouve des métiers exercés à plus de 87 % par des femmes, comme les aides à domicile, les coiffeurs esthéticiens, les assistants maternels, les aides-soignants ou les infirmiers et sages-femmes. La mixité y progresse peu. Les femmes sont aussi présentes, à plus de 75 %, chez les professionnels de l'action sociale et de l'orientation, parmi les professions paramédicales, ainsi que pour les métiers d'employés (comptabilité, banques et assurances, services administratifs et financiers).

Les métiers à dominance masculine comptent moins d'un tiers de femmes. Dans cet ensemble figure la plupart des professions agricoles, les ouvriers ou les cadres de l'industrie ou du BTP. La prépondérance des hommes s'explique là encore pour partie par les représentations sociales, mais également par des mécanismes de socialisation précoces, les jeunes filles étant moins souvent orientées vers les filières de formation menant à ces métiers.

L'industrie manufacturière et le bâtiment sont, en général, des secteurs très

► 3. Répartition de l'emploi par sexe et secteur d'activité dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019



► 4. Les dix principaux métiers féminins et masculins

Les dix principaux métiers des femmes		Part du métier dans l'emploi des femmes	Proportion de femmes dans le métier
Agents d'entretien		6,5	72,5
Assistants maternelles, aides à domicile et aides ménagères		6,5	96,7
Enseignants		5,5	67,6
Aides-soignants		5,2	92,4
Vendeurs		4,8	72,2
Infirmiers, sages-femmes		4,7	87,8
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)		4,1	73,9
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers		3,4	73,5
Employés administratifs d'entreprise		3,0	76,0
Cadres des services administratifs, comptables et financiers		2,8	47,7

Les dix principaux métiers des hommes		Part du métier dans l'emploi des hommes	Proportion d'hommes dans le métier
Conducteurs de véhicules		2,6	89,6
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment		1,9	97,5
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance		1,8	85,1
Attachés commerciaux et représentants		1,5	61,9
Cadres des services administratifs, comptables et financiers		1,5	52,3
Personnels d'études et de recherche		1,3	75,4
Ouvriers qualifiés de la manutention		1,3	82,8
Cadres commerciaux et technico-commerciaux		1,3	68,7
Enseignants		1,3	32,4
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons		1,2	75,2

Source : Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire au lieu de résidence.

masculins. Ainsi, la part des hommes est majoritaire dans 19 métiers d'ouvriers (qualifiés ou non qualifiés), mais également dans cinq professions de techniciens proches des métiers de production (maintenance, industrie de process, BTP, mécanique, matériaux souples et travail du bois). Quant aux techniciens de l'informatique, de l'électricité et de l'électronique, il s'agit de professions industrielles hautement qualifiées plébiscitées par les hommes. Enfin, parmi ces métiers masculins, on en dénombre sept qui correspondent à des postes très qualifiés avec des fonctions de responsabilité dans le monde de l'entreprise : cadres d'industrie, personnels d'étude et de recherche, commerciaux du bâtiment ou des transports, dirigeants d'entreprises, ingénieurs...

Enfin, d'autres métiers typiquement masculins gardent une très forte identité

de genre héritée de l'histoire. C'est le cas des métiers de l'armée, de la police, des agents de gardiennage et de sécurité. Les risques physiques liés à l'exercice de ces professions en font des métiers traditionnellement masculins (le concours d'agent de police n'est ouvert aux femmes que depuis 1979).

Pour finir, les métiers mixtes correspondent aux professions regroupant entre un tiers et deux tiers de femmes. Cette catégorie présente une grande diversité. D'un côté, des professions très qualifiées comme certains métiers de cadres, médecins, professionnels du droit, patrons et cadres d'hôtel et de restaurant, et de l'autre des professions manuelles ou demandant une moindre qualification telles que les cuisiniers, employés, quelques métiers d'ouvriers non qualifiés, ainsi que certaines fonctions commerciales.

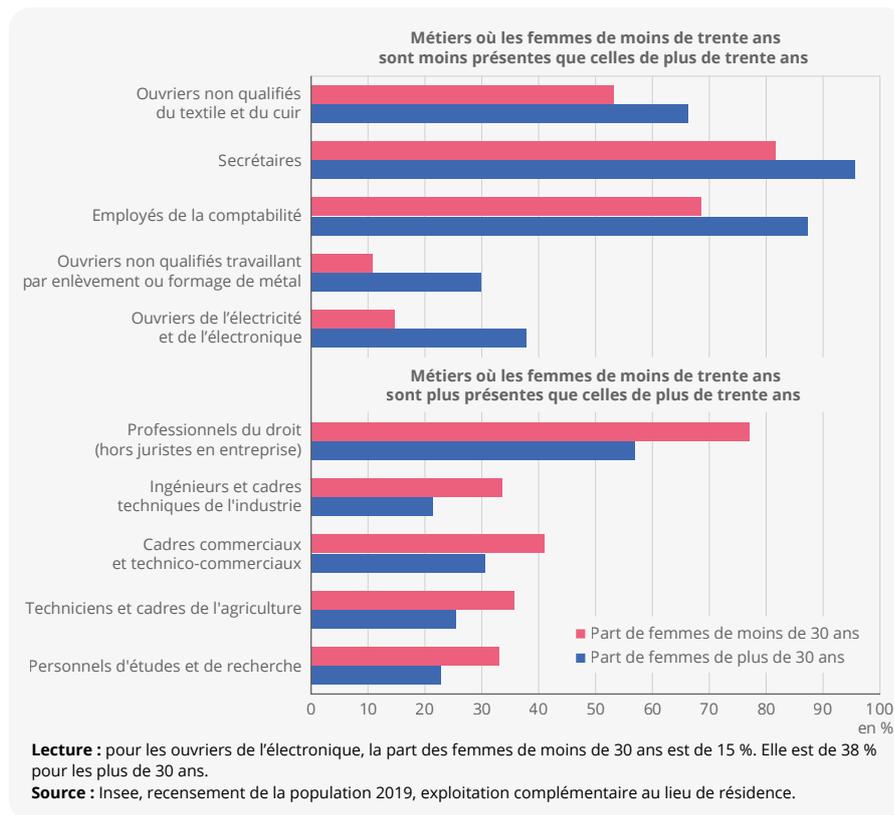
Dans les jeunes générations, la part des femmes, souvent plus diplômées, augmente pour les métiers qualifiés

Pour la génération des moins de trente ans, la part des jeunes femmes en activité est légèrement moins importante que pour leurs aînées (46 % contre 48 %), car elles sont plus nombreuses à être encore en études. L'évolution du taux de féminisation de certains métiers s'explique en partie par le comportement de cette génération ► **figure 5**. Ce taux progresse dans les métiers où les jeunes femmes arrivent plus fortement ; ce sont souvent des professions qualifiées. Inversement, il baisse pour les métiers des moins qualifiés vers lesquels les jeunes femmes s'orientent peu. Les femmes de moins de trente ans sont, par exemple, bien plus que leurs aînées, des professionnelles du droit (77 % de femmes parmi les moins de 30 ans contre 57 % parmi celles de plus de 30 ans), des ingénieures et cadres techniques de l'industrie (34 % contre 22 %), des cadres commerciales et technico-commerciales (41 % contre 31 %), mais aussi des médecins, des cadres administratives et financières, des techniciennes et agents de maîtrise des industries de process.

À l'inverse, les jeunes femmes sont moins nombreuses en tant que secrétaires (82 % contre 96 %), employées de la comptabilité (69 % contre 87 %) ou employées administratives de la fonction publique (67 % contre 75 %), ouvrières non qualifiées du textile et du cuir, ou encore employées de banque et d'assurance.

Cette augmentation importante de la part des femmes dans les métiers qualifiés au sein des jeunes générations traduit un phénomène qui s'amplifie : les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Chez les moins de trente ans, la part des femmes actives ayant un diplôme équivalent ou supérieur à un « bac + 2 » est

► 5. Part des femmes pour les métiers présentant les plus grands écarts de mixité entre les femmes de moins de trente ans et celles de plus de trente ans



en augmentation (49 % contre 44 % dans la population active générale) alors que la tendance est inverse chez les hommes (36 % contre 39 %). Par ailleurs, ce mouvement ne préjuge pas à lui seul d'évolutions favorables à la parité. L'accès aux métiers comportant le plus de responsabilités peut en effet s'opérer plus tard dans la carrière. Or, des mécanismes sociaux continuent de jouer au détriment des carrières des femmes comme, par exemple, la fréquente gestion des contraintes familiales. ●

Serge Maury, Christophe Privas (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- « La parité est proche dans le Public, du chemin reste à faire dans le Privé », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 98, mars 2022.
- « Entrepreneurat féminin : la parité avance à petits pas », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 86, mars 2021.
- Femmes et hommes, l'égalité en questions, *Insee Références*, Édition 2022.

► Définitions

Familles professionnelles

Les métiers sont analysés ici par famille professionnelle. Les familles professionnelles (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Insee et le « répertoire opérationnel des métiers et des emplois » (ROME) utilisé par Pôle emploi. Les FAP comportent 225 postes pour le niveau le plus détaillé, regroupés en 87 postes qui rassemblent les métiers à un niveau de qualifications identiques et relevant des compétences professionnelles proches.

Dominance des métiers

Les métiers sont répartis en trois catégories : métiers à **dominance féminine**, à **dominance masculine** ou **mixte**. Si, pour un métier, la part des femmes dans l'emploi (taux de féminisation) est supérieure de plus de 15 points à la part moyenne des femmes pour l'ensemble des métiers, ce métier est dit à dominance féminine. Si, au contraire, la part des femmes pour un métier est inférieure d'au moins 15 points à la part moyenne des femmes tous métiers confondus, alors ce métier est classé parmi ceux à dominance masculine. Si la part des femmes dans un métier se situe entre les deux, le métier est considéré comme mixte.

